

Délibération n°2026-087

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 06
Votants : 36

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée

M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Absents : M. Philippe CHASSAGNE
M. Sébastien LECOURT

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants

OBJET : Désignation du secrétaire de séance.

Intervenants : Monsieur le Président, Monsieur Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Vote pour : 36 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu les articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de désigner, au début de chacune de ses séances, un secrétaire de séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Patrick FESTAL en qualité de secrétaire de séance du Conseil Communautaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026**

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération n°2026-088

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 31
Pouvoirs : 06
Votants : 37

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée

M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Absent : M. Sébastien LECOURT

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Domaine : Institution et Vie politique

Sous-domaine : Composition CAO

OBJET : Election des membres de la Commission Appel d'Offres (CAO).

Intervenant : Monsieur le Président.

Arrivée de Monsieur Philippe CHASSAGNE

Vote pour : 37 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant la composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu l'article D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que l'Assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt de listes,

Vu les candidatures déposées auprès du Président dans les conditions fixées par la délibération n°2026-084 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026,

Considérant que les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles D. 1411-3 et suivants du même code ; qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus, conformément à l'article D. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ; que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ; qu'il est procédé en premier lieu à l'élection des membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des membres suppléants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **PROCLAME**

- Monsieur Fabrice TALOCHINO
- Monsieur David ULMANN
- Monsieur Mathieu NORMAND
- Madame Isabelle PILLON
- Madame Diana CONORD

membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres

➤ **PROCLAME**

- Monsieur Claude BOILEAU
- Monsieur Bernard DELAGE
- Monsieur Patrick BAIA
- Monsieur Jean-Claude VACHER
- Monsieur Philippe NOUVEL

membres suppléants de la commission d'appels d'offres

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260519-2026_088-DE

Délibération n°2026-089

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée

M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Vote pour : 38 voixVote contre : 0 voixAbstention : 0 voix

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant la composition de la Commission de Délégation de Service Public,

Vu l'article D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que l'Assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt de listes,

Vu les candidatures déposées auprès du Président dans les conditions fixées par la délibération n°2026-083 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026,

Considérant que les membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles D. 1411-3 et suivants du même code ; qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus, conformément à l'article D. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ; que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ; qu'il est procédé en premier lieu à l'élection des membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des membres suppléants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **PROCLAME**

- Monsieur Didier TEYSSANDIER
- Madame Christel DEFOULNY
- Monsieur Marc SAHRAOUI
- Madame Sandrine PAUILLAC
- Madame Isabelle PILLON

membres titulaires de la commission de délégation de service public

➤ **PROCLAME**

- Monsieur Bernard DELAGE
- Madame Julie BERGERAT
- Monsieur Gérard DUFOUR
- Madame Marie-Hélène DESROZIER
- Monsieur Jean-Philippe HOUNIEU

membres suppléants de la commission de délégation de service public

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260519-2026_089-DE

Délibération n°2026-090

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée

M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Sous-domaine : désignation des représentants

OBJET : Désignation des membres de la Commission de contrôle financier dans le cadre des Délégation de Service Public (DSP).

Intervenant : Monsieur le Président.

Vote pour : 38 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R. 2222-1 et suivants imposant la création d'une Commission de contrôle financier pour les collectivités ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement dans le cadre des conventions passées avec des entreprises,

Monsieur le Président indique que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de désigner les nouveaux membres de cette commission qui procéderont au contrôle des comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 du CGCT pour les délégations de service public et notamment les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Monsieur le Président précise que la composition de la commission est fixée librement.

Monsieur le Président propose que la commission soit présidée de plein droit par le Président de la Communauté de Communes et de fixer à 5 le nombre de membres de ladite commission.

Monsieur le Président propose également que des agents de la Collectivité, ainsi que des prestataires extérieurs (AMO...) puissent être autorisés à participer aux travaux de cette commission en raison de leurs compétences dans ce domaine.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** que la commission de contrôle financier soit présidée par le Président de la Communauté de Communes.
- **FIXE** à 5 le nombre de membres de la commission.

➤ **DESIGNE :**

- Madame Isabelle PILLON
- Madame Diana CONORD
- Madame Sabine BILL
- Monsieur Philippe CHASSAGNE
- Monsieur Jean-Claude VACHER

membres de la commission de contrôle financier dans le cadre des délégations de service public.

- **AUTORISE** la participation d'agents de la Collectivité et de prestataires extérieurs dans le cadre des travaux de la commission.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260519-2026_090-DE

Délibération n°2026-091

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Domaine : Institution et Vie politique

Sous-domaine : désignation des représentants

OBJET : Election des membres du Conseil d'Administration du CIAS.

Intervenants : Monsieur le Président, Monsieur Tristan PLAT, Vice-président.

Vote pour : 38 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu les articles R. 123-6, R-123-10 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2026-074 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 fixant à 16 le nombre d'administrateurs et approuvant le scrutin de liste comme mode de scrutin pour l'élection des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS),

Monsieur le Vice-président rappelle que les listes pouvaient être déposées jusqu'au 15 mai 2026 à 18h30.

Monsieur le Vice-président précise qu'une liste a été reçue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **PROCLAME**

- Mme Sandrine PAUILLAC
- M. Patrick FESTAL
- Mme Julie BERGERAT
- M. Tristan PLAT
- Mme Catherine PRIOLEAU
- Mme Brigitte TOULOUSE
- Mme Marie-Hélène DESROZIER
- M Jean-Philippe HOUNIEU

élus représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du CIAS

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026**

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Délibération n°2026-092

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.
MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.
MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Domaine : Institution et Vie politique

Sous-domaine : désignation des représentants

OBJET : Désignation des délégués à la mission locale du Libournais.

Intervenant : Monsieur le Président.

Vote pour : 38 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur le Président indique que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Mission Locale du Libournais.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Sont candidats :

Madame Isabelle PILLON en tant que titulaire

Madame Sandrine PAUILLAC en tant que suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Isabelle PILLON en tant que délégué titulaire à la Mission Locale du Libournais.
- **DESIGNE** Mme Sandrine PAUILLAC en tant que déléguée suppléante à la Mission Locale du Libournais.
- **NOTIFIE** la présente délibération à la Mission Locale du Libournais.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026**

José BLUTEAU
Président



Le Président :

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Délibération n°2026-093

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

—
Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026
—

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président,

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Monsieur le Président indique que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Mission Locale du Bergeracois.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Sont candidats :

Monsieur Gilbert SAUTREAU en tant que titulaire

Madame Julie BERGERAT en tant que suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** M Gilbert SAUTREAU en tant que délégué titulaire à la Mission Locale du Bergeracois.
- **DESIGNE** Mme Julie BERGERAT en tant que déléguée suppléante à la Mission Locale du Libournais.
- **NOTIFIE** la présente délibération à la Mission Locale du Bergeracois.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026**

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération n°2026-094

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Domaine : Institution et Vie politique

Sous-domaine : désignation des représentants

OBJET : Désignation d'un délégué au conseil de surveillance de l'hôpital de Sainte-Foy-la-Grande.

Intervenant : Monsieur le Président.

Vote pour : 38 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que suite au renouvellement de ce dernier, il convient de procéder à la désignation d'un délégué communautaire qui siègera au conseil de surveillance de l'hôpital de Sainte-Foy-la-Grande.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Est candidat :

Monsieur Tristan PLAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** M Tristan PLAT en tant que délégué au conseil de surveillance de l'hôpital de Sainte-Foy-la-Grande.
- **NOTIFIE** la présente délibération à l'hôpital de Sainte-Foy-la-Grande.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026

José BLUTEAU
Président



Le Président :

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Délibération n°2026-095

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.
MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.
MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Domaine : Institution et Vie politique

Sous-domaine : désignation des représentants

OBJET : Désignation d'un délégué au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Intervenant : Monsieur le Président.

Vote pour : 38 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Collectivité est adhérente au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Monsieur le Président précise que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de procéder à la désignation d'un délégué communautaire au CNAS.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Est candidat :

Monsieur Fabrice TALOCHINO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** M Fabrice TALOCHINO en tant que délégué au CNAS.
- **NOTIFIE** la présente délibération au CNAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026

José BLUTEAU
Président



Le Président :

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Délibération n°2026-096

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée

M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Sous-domaine : désignation des représentants

OBJET : Désignation des délégués au Centre de santé du Pays Foyen.

Intervenant : Monsieur le Président.

Vote pour : 38 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu les statuts de l'Association de gestion du centre de santé du Pays Foyen,

Monsieur le Président indique que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de procéder à la désignation de 5 délégués auprès de l'association de gestion du Centre de santé du Pays Foyen.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Sont candidats :

Mesdames Christelle GUIONIE, Catherine PRIOLEAU, Julie BERGERAT.

Messieurs José BLUTEAU, Tristan PLAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **DESIGNE**

- Monsieur José BLUTEAU
- Monsieur Tristan PLAT
- Madame Christelle GUIONIE
- Madame Catherine PRIOLEAU
- Madame Julie BERGERAT

en tant que délégués auprès de l'association de gestion du Centre de santé du Pays Foyen

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à l'association

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026**

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Délibération n°2026-097

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Domaine : Institution et Vie politique

Sous-domaine : désignation des représentants

OBJET : Création des Commissions thématiques intercommunales.

Intervenant : Monsieur le Président.

Vote pour : 38 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Communautaire,

Monsieur le Président propose la création des commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Commission santé
- Commission France Service et emploi
- Commission tourisme
- Commission eau, assainissement et SPANC
- Commission sport et vie associative
- Commission culture
- Commission projet de territoire
- Commission petite enfance, enfance jeunesse, ALSH
- Commission urbanisme, habitat, PLH, mobilité, TSF
- Commission finances
- Commission développement économique
- Commission GEMAPI
- Commission travaux accessibilité et développement durable
- Commission communication, numérique, presse
- Commission agriculture, viticulture.

Par ailleurs, Monsieur le Président propose que ces commissions thématiques soient composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux issus de chaque

commune membre. Il appartiendra, ainsi, à chaque commune d'adresser, au Président, une proposition de trois représentants maximums pour chacune des commissions thématiques.

Monsieur le Président précise que les membres des commissions thématiques intercommunales seront, par conséquent, désignés dans un second temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création des commissions thématiques intercommunales énumérées ci-avant
- **PRECISE** que les membres de ces commissions, au nombre de 3 maximum par commune membre, seront désignés dans un second temps

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026

José BLUTEAU
Président



Le Président :

-

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération n°2026-098

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée

M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Sous-domaine : désignation des représentants

OBJET : Désignation des délégués au Centre Socio Culturel.

Intervenant : Monsieur le Président, Monsieur Tristan PLAT, Vice-président, Monsieur Thierry ROSEAU, Vice-président.

Vote pour : 38 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu les statuts de l'association du centre socioculturel du Pays Foyen et notamment son article 6,

Considérant que les statuts de l'association précisent que la Communauté de Communes du Pays Foyen est membre de droit, avec voix consultative, de l'Assemblée Générale Ordinaire et qu'elle est représentée par :

- 1 représentant de l'intercommunalité (le Président ou son représentant)
- 1 représentant des communes de la centralité
- 1 représentant des communes de la ruralité

Monsieur le Président indique que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient, par conséquent, de procéder à la désignation des délégués auprès de l'association.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Sont candidats :

Messieurs Thierry ROSEAU et Tristan PLAT.

Madame Isabelle PILLON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **DESIGNE**

- Monsieur Tristan PLAT en qualité de représentant de l'intercommunalité
 - Monsieur Thierry ROSEAU en qualité de représentant des communes de la centralité
 - Madame Isabelle PILLON en qualité de représentant des communes de la ruralité
- auprès de l'association du centre socioculturel du Pays Foyen

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à l'association

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026**

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de plein droit devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Monsieur le Président indique que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de procéder à la désignation d'un délégué auprès de l'association « école de musique et de danse en Pays Foyen – Atelier 104 ».

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Sont candidats :

Madame Karine VARYZE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Karine VARYZE en tant que délégué auprès de l'association « école de musique et de danse en Pays Foyen – Atelier 104 ».
- **NOTIFIE** la présente délibération à l'association

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026**

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié encontre
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Délibération n°2026-100

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

—
Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026
—

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.
MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.
Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.
MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24),

Vu la délibération n°2026-082 du 14 avril 2026 du Conseil Communautaire approuvant la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne,

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil Communautaire que le SMDE 24 a informé la Collectivité qu'il convenait, au vu du nombre d'habitants de la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Monsieur le Président rappelle que pour l'élection des délégués, le choix peut porter sur les membres du Conseil Communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Sont candidats :

En tant que Titulaires : Messieurs Gilbert SAUTREAU et Claude BOILEAU

En tant que Suppléants : Monsieur Denis PASQUET et Madame Christel DEFOULNY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n°2026-082 du 14 avril 2026 relative à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;
- **DESIGNE** M Gilbert SAUTREAU et M Claude BOILEAU en tant que délégués titulaires du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne ;

- **DESIGNE** M Denis PASQUET et Mme Christel DEFOULNY en tant que délégués suppléants du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne ;
- **NOTIFIE** la présente délibération au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026**

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

- *Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Délibération n°2026-101

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

—
Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026
—

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée

M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Domaine : Institution et Vie politique

Sous-domaine : désignation des représentants

OBJET : Désignation de délégués au Comité Local pour l'Emploi du Grand Libournais.

Intervenant : Monsieur le Président.

Vote pour : 38 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur le Président indique que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Comité Local pour l'Emploi du Grand Libournais.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Sont candidats :

En tant que délégué titulaire : Madame Isabelle PILLON

En tant que délégué suppléant : Monsieur Marc SAHRAOUI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Isabelle PILLON en tant que délégué titulaire au Comité Local pour l'Emploi du Grand Libournais
- **DESIGNE** Monsieur Marc SAHRAOUI en tant que délégué suppléant au Comité Local pour l'Emploi du Grand Libournais
- **NOTIFIE** la présente délibération au Comité Local pour l'Emploi du Grand Libournais

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026**

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Délibération n°2026-102

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Domaine : Finances locales

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Admission en Non-Valeur – Budget principal de la CDC.

Intervenants : Monsieur le Président, Monsieur Fabrice TALOCHINO, Vice-président.

Vote pour : 38 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la demande formulée par la Trésorerie de Coutras sollicitant l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables,

Considérant que le montant total des titres des recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 17 955,30 € correspondant à :

- 16 998,58 € au titre de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (REOMI) ;
- 956,72 € au titre de la facturation enfance jeunesse ;

Considérant la décomposition par liste et par années comme suit :

N° de liste	Nature	Années	Montant (€)
7913130331	REOMI	2014 à 2025	2 707,03
7913720731	REOMI	2025	203,68
7931510231	REOMI	2020 à 2026	2 365,10
	Enfance jeunesse	2024	108,82
7913120131	REOMI	2025	143,96
7945510331	REOMI	2024 à 2026	1 167,29
7944120331	REOMI	2024	38,30
7943511131	REOMI	2025	498,23
7942911631	REOMI	2024 à 2026	1 163,09
7946120131	REOMI	2019 à 2024	1 580,16
7942731231	REOMI	2025 et 2026	908,09
7942921531	REOMI	2021 à 2023	928,53
7942321331	REOMI	2025	338,95
7964910331	REOMI	2025	268,17
7965910731	REOMI	2022 à 2025	728,66

7984740131	REOMI	2018	243,98
7984130331	REOMI	2022 à 2025	1 687,11
	Enfance jeunesse	2025	188,75
8006740631	REOMI	2021 à 2024	2 028,25
	Enfance jeunesse	2024 et 2025	659,15
17 955,30 €			

Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la demande d'admission en non-valeur de la liste transmise par la Trésorerie de Coutras.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur pour un montant de 17 955,30 €
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera constatée sur le budget 2026 de la Communauté de Communes du Pays Foyen, au compte 6542 : Créances éteintes, chapitre 65 et que le montant de 16 998,58 € correspondant à la REOMI sera diminué du montant à reverser à l'USTOM
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière et à Monsieur le Président de l'USTOM.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026

José BLUTEAU
Président




Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Délibération n°2026-103

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée

M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Vu la demande formulée par la Trésorerie de Coutras sollicitant l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables,

Considérant que le montant des titres des recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 90,00 € correspondants à des produits de gestion courante pour la totalité, décomposé par année de la manière suivante :

- Liste 7944140531 concernant des produits de gestion courante année 2022 pour 90 ,00 €

Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la demande d'admission en non-valeur de la liste transmise par la Trésorerie de Coutras.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur pour un montant de 90,00 €
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera constatée sur le budget 2026 du budget annexe de l'Office de Tourisme, au compte 6542 : Créances éteintes, chapitre 65
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026**

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Délibération n°2026-104

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée

M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Vu la demande formulée par la Trésorerie de Coutras sollicitant l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables,

Considérant que le montant des titres des recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 1 151,00 € pour les années 2018 à 2024,

Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la demande d'admission en non-valeur de la liste n° 7919920331 transmise par la Trésorerie de Coutras.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur pour un montant de 1 151,00 €
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera constatée sur le budget 2026 du SPANC, au compte 6541 : créances admises en non-valeur, chapitre 65
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération n°2026-105

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.
MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.
MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM »),

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe »),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les missions définies aux items 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

Considérant l'ensemble des missions menées par la Technicienne Milieux Aquatiques du Service GEMAPI,

Considérant qu'un rapport d'activité du service GEMAPI est établi annuellement afin d'assurer le suivi des actions menées et de répondre aux exigences des partenaires techniques et financiers. Ce rapport présente notamment les moyens humains et techniques mobilisés, le bilan des actions réalisées, l'état d'avancement des missions, les perspectives d'intervention pour l'année suivante ainsi que le bilan financier associé,

Monsieur le Vice-président présente le rapport annuel d'activité du service GEMAPI pour l'année 2025 et demande aux membres du Conseil Communautaire de s'exprimer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2025 ci-joint.
- **NOTIFIE** la présente délibération à l'ensemble des communes membres.
- **HABILITE** Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026**

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Délibération n°2026-106

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.
MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.
MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Sous-domaine : Subventions**OBJET** : Versement d'une subvention OPAH aux personnes privées.**Intervenants** : Monsieur le Président, Monsieur David ULMANN, Vice-président.**Vote pour** : 38 voix**Vote contre** : 0 voix**Abstention** : 0 voix

Monsieur le Vice-président expose que par délibérations en date 2 mai 2022 et 27 septembre 2023, la Communauté de Communes du Pays s'est engagée à participer financièrement aux projets de réhabilitation de l'habitat déposés par les propriétaires bailleurs et occupants dans le cadre de l'OPAH.

Monsieur le Vice-président précise qu'une enveloppe financière globale est votée sur le budget principal et que chaque demande de financement fait l'objet d'engagement préalable.

Afin que le règlement puisse être effectué, Monsieur le Vice-président indique que le montant définitif octroyé aux personnes privées doit être acté.

Monsieur le Vice-président présente ainsi le dossier faisant l'objet d'achèvement de travaux, dans le cadre de travaux de rénovation, comme suit :

- Madame domiciliée à PORT SAINTE FOY (33220) « », propriétaire occupant, pour un coût de travaux de 33 328,23 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 500,00 €.
- Monsieur domicilié à PORT SAINTE FOY (33220) « », propriétaire occupant, pour un coût de travaux de 6 302,98 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 859,00 €.
- Monsieur domicilié à RIOCAUD (33220) « », propriétaire occupant, pour un coût de travaux de 30 940,90 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 500,00 €.
- Madame domiciliée à PINEUILH (33220) « », propriétaire occupant, pour un coût de travaux de 16 794,98 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 2 326,00 €.

- Madame domiciliée à PINEUILH (33220) « », propriétaire occupant, pour un coût de travaux de 7 397,00 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 370,00 €.

- Madame domiciliée à AURIOLLES (33790) « », propriétaire occupant, pour un coût de travaux de 82 006,99 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **APPROUVE** la participation du montant indiqué ci-dessus par propriétaire
- **VALIDE** que la dépense correspondante soit constatée sur le budget 2026 de la Communauté de Communes du Pays Foyen, au compte 20422 : subventions d'équipement, chapitre 204 de l'opération 90 (5 055,00 €).
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Délibération n°2026-107

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.
MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.
Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.
MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAOUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Sous-domaine : Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

Intervenants : Monsieur le Président, Monsieur Fabrice TALOCHINO, Vice-président.

Vote pour : 38 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'autorité territoriale le 21 décembre 2020 après avis du Comité Technique fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix,

Monsieur le Vice-président indique qu'afin de pérenniser deux agents sous contrat depuis un an au sein de des services à la population (2 agents de l'animation), il y a lieu de créer deux postes au grade d'adjoint d'animation à compter du 20 mai 2026.

Monsieur le Vice-président rajoute qu'un agent remplissant les conditions pour bénéficier d'une promotion interne par la voie du choix pour l'année 2026 a été inscrit sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion de la Gironde en date du 31 mars 2026.

Tenant compte de ces éléments, Monsieur le Vice-président propose de modifier le tableau des effectifs comme il suit :

Postes à prévoir de fermer en fin d'année (Passage en CST préalable)	Postes à créer
	1 poste d'adjoint d'animation, 30/35ème
	1 poste d'adjoint d'animation, 27/35ème
1 poste d'Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe 17,5/35ème	1 poste d'Agent de maitrise, 17,5/35 ^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ouvertures des postes présentés ci-dessus à compter du 20 mai 2026
- **PREVOI** les crédits correspondants à ces créations de postes

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026**

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Délibération n°2026-108

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 18 MAI 2026
Convocation en date du 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 06
Votants : 38

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée

M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Marie-Hélène DESROZIER, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : M. Claude BOILEAU à Mme Christel DEFOULNY.
Mme Christelle GUIONIE à Mme Brigitte TOULOUSE.
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à M. Fabrice TALOCHINO.
Mme Aurore MERY à Mme Karine VARYZE
Mme Jennifer RIBEYREIX CLAYTON à M. Didier TEYSSANDIER
M. Marc SAHRAQUI à M. Philippe NOUVEL.

Excusés : Mme Christiane CHARRUT
M. Michel CHAIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick FESTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L.2121-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu l'article L.251.5 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) qui prévoit qu'un Comité Social Territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents,

Conformément à l'article L.251-7 du CGFP, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale (commune, région ou département) et un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial commun compétent pour tous les agents desdites collectivités et établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé, remplissant les conditions pour être électeurs au CST au 1^{er} janvier 2026 :

- La Communauté de Communes du Pays Foyen : 111 agents
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Foyen : 44 agents

soit plus de 50 agents, permettant la création d'un Comité Social Territorial commun rattaché, pour son fonctionnement, à la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Monsieur le Vice-président rappelle l'intérêt de disposer d'un CST commun compétent pour l'ensemble des agents de la CDC et du CIAS du Pays Foyen, compte-tenu des liens étroits entre les deux structures et de la nécessité de disposer d'une seule instance pour l'examen des questions intéressant les services et impactant les agents.

Compte-tenu de cet effectif global de 154 agents (1 agent intercommunal), dont 126 femmes (81,81 %) et 28 hommes (18,18%), Monsieur le Président propose la création d'un comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la CDC et du CIAS .

➤ **Sur le nombre de représentants du personnel au CST commun :**

Dans le cadre des prochaines élections professionnelles qui auront lieu le 10 décembre 2026, il convient de déterminer le nombre de représentants du personnel siégeant au sein de cette instance commune.

Compte-tenu dudit recensement, le nombre de représentants titulaires du personnel peut être fixé dans la limite de 3 à 5 représentants.

Après consultation des organisations syndicales, il est proposé de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, sans qu'une clé de répartition entre les deux structures soit imposée.

➤ **Sur le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement public rattaché :**

Par ailleurs, il est rappelé que la présente délibération peut prévoir le recueil par le comité social territorial commun de l'avis des représentants de la CDC et du CIAS sur tout ou partie des questions sur lesquelles cette instance émet un avis ;

Ainsi, il est proposé d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la CDC et du CIAS du Pays Foyen sur l'ensemble des questions sur lesquelles cette instance émet un avis :

- Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services
- L'accessibilité des services et la qualité des services rendus
- Les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines
- Les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels
- Les politiques d'égalité professionnelles et de lutte contre les discriminations, notamment le projet de plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et les critères de répartition y afférents
- Les orientations stratégiques en matière d'action sociale, ainsi que sur les aides à la protection sociale complémentaire

Les plans de formation prévus à l'article L 423-3 du code général de la fonction publique

- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle
- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service.
- Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps des agents publics territoriaux
- Les autres questions pour lesquelles la consultation du comité social territorial est prévue par des dispositions législatives et réglementaires.

La collectivité ayant fait le choix de ne pas créer d'instance spécialisée (FSSSCT), en raison de son caractère non obligatoire, le CST sera également consulté en matière de santé, sécurité et conditions de travail :

- la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène et la sécurité des agents dans leur travail
- l'organisation du travail, le télétravail, les enjeux liés à la déconnexion et les dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques
- l'amélioration des conditions de travail et les prescriptions légales y afférentes.

Il sera maintenu un paritarisme numérique entre les deux collèges en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants

Ce nombre est fixé à 3 pour les représentants titulaires de la collectivité et de l'établissement et un nombre égal de suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **CREE** un Comité Social Territorial Commun compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité compétent, à compter du 11 décembre 2026.
- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial Commun à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

➤ **DECIDE** de recueillir l'avis des représentants de la CDC et du CIAS du Pays Foyen sur toutes les questions sur lesquelles le Comité Social Territorial Commun est amené à se prononcer (énumérées ci-dessus)

- **MAINTIENT** le paritarisme numérique au sein du Comité Social Territorial Commun en fixant un nombre de représentants de la CDC et du CIAS égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. *Compte-tenu du nombre de représentants du personnel titulaires fixé, les listes de candidats déposées par les organisations syndicales, lors des prochaines élections, devront comporter un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein du comité social territorial commun, conformément au tableau joint en annexe.*
- **INFORME** Monsieur le Président du Centre de gestion de la Gironde de la création de ce Comité Social Territorial Commun et de lui transmettre la présente délibération.
- **COMMUNIQUE** immédiatement aux organisations syndicales qui ont été préalablement consultées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 19 mai 2026

José BLUTEAU
Président



Patrick FESTAL
Secrétaire de séance



Le Président :

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le